



commission
nationale
slalom

fédération
française
de canoë-kayak

CERTIFICAT DE FORMATION OFFICIEL J A niveau B (Régional)

La certification d'un juge de niveau J.A. -B- s'obtient après plusieurs étapes :

- La réussite à une formation et un contrôle de connaissances par les régions.
- La signature de chaque action effectuée en double, avec avis par les divers J.A. tuteurs des courses jugées. (2 tuteurs différents)
- L'inscription par le J.A. dans le fichier course de chaque action comme stagiaire.
- Validation après 5 actions de jugement en moins de 2 ans.

FORMATION THEORIQUE INITIALE

Nom : Prénom :

N° licence : N° club N° Ligue :

Date et lieu de la formation théorique

VALIDEE :

OUI

NON

Observations :

Signature du candidat

Signature du formateur

FORMATION PRATIQUE N° 1

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMATION PRATIQUE N° 2

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMAT FORMATION PRATIQUE N° 3

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMAT FORMATION PRATIQUE N° 4

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

* Le retour au formateur Régional de la fiche de juge pour validation et information à la CNA pour inscription au fichier des juges et des arbitres.

* Ce retour, ainsi que l'inscription au fichier de chaque action d'officiel sur les courses sont les seuls justificatifs de la formation et de la pratique d'un officiel.

* Cette certification est valable 2 années. Elle sera renouvelée automatiquement après 8 actions de jugement au minimum pendant ces 2 ans, ou un nouveau passage de contrôle de connaissances, sous forme de recyclage, ou une suppression des listes de J.A.